



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prix

Question écrite n° 48266

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences des protocoles de baisses des prix élaborés avec certains grands groupes de distribution. En effet, si elles rencontrent dans un premier temps un relatif succès, les transformations de grandes surfaces classiques en « hard-discount » ont des effets très néfastes sur le marché du travail. Les restructurations nécessaires à une réduction des coûts entraînent de nombreux licenciements, dans un secteur qui était traditionnellement pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs, la recherche permanente du plus bas prix génère une pression considérable sur les entreprises et les groupes agricoles situés en amont, qui doivent à leur tour réduire leurs effectifs pour rester compétitifs. Ce phénomène est également à l'origine d'importations massives de produits à très bas prix, désastreuses pour notre économie. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre, notamment par l'organisation d'une table ronde sur la distribution ou la mise en place d'un observatoire des prix, pour préserver cette filière et garantir ainsi la pérennité de très nombreux emplois.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48266

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2004, page 7863